



SVV Dupont & Associés
26bis allée Saint François
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS
02 98 88 08 39
contact@morlaix-encheres.com
morlaix-encheres.com

Cabinet d'expertise*
JEAN VINCHON
NUMISMATIQUE

Françoise Berthelot-Vinchon
Expert Numismate & Numismate Professionnel
membre AINP – membre CEEA – membre SNA

77 rue de Richelieu 77
75002 Paris

tél : 01 42 97 50 00 fax 01 42 86 06 03
www.vinchon.com e-mail :vinchon@wanadoo.fr

MORLAIX - SAINT MARTIN DES CHAMPS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LUNDI 4 ET MARDI 5 MARS 2019

MÉDAILLES EN OR



1. CHARLES X 16 septembre 1824 – 2 août 1830

Avers : CHARLES X - ROI DE FRANCE. Charles X debout de face, en habits de sacre, tenant la **charte coloniale***, signature MICHAUT. A l'exergue : ** MINISTERE DE LA MARINE/ ET DES COLONIES/ 1827.

Revers : Couronne formée d'une palme et d'une branche de laurier.

Au centre : COLONIES/ FRANÇAISES/ CONSEIL/ PRIVÉ et au-dessous une petite lampe antique. Lecompte (monnaies médailles et jetons des colonies françaises) 318a

Médaille en or. Conseil privé des colonies françaises

Tranche lisse. Ø 46 mm ; 86,08 g

Extrêmement rare (connue à 4 exemplaires seulement selon Mr Lecompte).

Gravure d'une grande finesse. Flan bruni. Petit coup sur la tranche à 3h.

Infimes graffitis à l'avers. Très bel exemplaire. 2 800 / 3 000 €

En 1827, le **Ministère de la Marine**** le charge de graver une médaille pour le conseil privé des Colonies.

A la chute de Charles X, certains **légitimistes** se sont engagés pour l'abolition de l'esclavage tandis que le Président du Conseil Joseph de Villèle (1773- 1854, portrait à droite) est notamment à la tête du mouvement antiabolitionnistes à l'île de La Réunion (anciennement île Bourbon de 1810 -1848) où l'aristocratie se partage 62 000 esclaves.

Officier de marine, Joseph de Villèle est absent de France lorsque la révolution française éclate. Il se réfugie sur l'île Bourbon et se voit même emprisonné en 1794 pour activités royalistes. Libéré, il achète un domaine et épouse Mélanie Desbassayns.

L'île de La Réunion était sous la coupe de la famille Desbassayns qui possédait à elle seule 400 esclaves et des Chevaliers du Bon Ordre ou carlistes, mouvement royaliste légitimiste de l'île.

En intégrant cette riche famille de l'aristocratie sucrière, Joseph de Villèle se lance dans la politique locale et est élu Député de l'Assemblée coloniale. Il fera d'ailleurs échouer les projets d'indépendance de l'île Bourbon.

Il ne regagne la France qu'en 1807 et devient le chef du mouvement royaliste dans la région toulousaine. Son frère épousera également une Desbassayns et fera souche dans l'île.

Son destin ensuite est fulgurant: il devient le Président du Conseil ultra-royaliste sous Charles X. C'est sous son ministère en 1825 que seront édictées les ordonnances qui fixeront les institutions coloniales sur l'île Bourbon, étendus ensuite aux Antilles et à la Guyane et qui sont devenues la **Charte des Colonies***.

Le Conseil colonial était dirigé par les grands propriétaires blancs (Békés aux Antilles, Gros Blancs à Bourbon), la plupart attaché à la monarchie mais n'hésitant à brandir la menace de sécession pour protéger leurs intérêts tout en agitant le drapeau fleurdelisé.

Les affrontements entre pro et anti abolitionnistes dégénérèrent souvent en guerre de rue entre les deux camps.

La Seconde république (1848-1851) abolira l'esclavage le 27 avril 1848.



2. III^e REPUBLIQUE 4 septembre 1870 – 16 juin 1940

Scène de jardinage. Femme composant un bouquet de fleurs.

Société de Secours Mutuel des Jardiniers Horticulteurs du dept de la Seine.

Souvenir de promotion Commandeur du Mérite Agricole 1905 offert par Feu Mr Niolet receveur général à Mr Lepage receveur de la S^{ON} de Montrouge 111 présentations à la Société.

Médaille en or. 16,31 g Ø 34 mm (poinçons) Flan mât. Superbe. 280 / 300 €

3. Lot de quatre monnaies d'or :

5 Francs Napoléon III (tête laurée) 1866 Strasbourg (traces de monture),

20 Francs au coq 1907 (2 ex.) et 1913.

T.B. et Très beaux. 600 / 630 €



4. DIRECTOIRE 26 octobre 1795 – 9 novembre 1799

Avers : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE dans une couronne de chêne. Au centre : faisceau surmonté du bonnet de la Liberté, entouré de deux cornes d'abondance, d'une branche d'olivier et d'une branche de chêne. A l'exergue, REPRÉS. DU PEUP. L'AN VI.

Revers : CONSEIL DES CINQ-CENTS Posées devant un niveau, les tables de la Loi sur lesquelles on lit : CONSTITUTION DE L'AN TROIS. Le tout entouré d'un serpent qui se mord la queue et de la légende.

Médaille en argent du CONSEIL DES CINQ-CENTS an VI (1798) Paris.

Tranche lisse. Ø 50 mm ; 63,91 g

Trace de nettoyage. Médaille historique intéressante. T.B. 80 / 100 €

Cette médaille de Nicolas-Marie Gatteaux fut remise à chaque membre des Conseils. Le Conseil des Cinq-Cents est l'une des deux assemblées législatives françaises du Directoire, avec le Conseil des Anciens. Elle est instituée par la Constitution de l'an III, adoptée par la Convention thermidorienne le 22 août 1795, et entre en vigueur le 23 septembre 1795.



5. LOUIS XVIII 6 avril 1814 – 16 septembre 1824

Avers : LVDOVICVS XVIII - FRANC ET NAV REX.

Buste de Louis XVIII à droite, les cheveux noués en catogan.

Revers : Légende circulaire GALLIA IMPETRATO VOTO RECREATA. A l'exergue : DIE NATALI HENRICI CAROLV FERD MARIAE / ADEODATI ATREBAT DVCIS BVRDIGAL / XXIX SEPTEMBRIS MDCCCXX.

Un génie ailé tenant dans ses bras le nouveau-né ; à gauche, la France personnifiée vêtue à l'antique tenant dans sa main gauche un bouclier sur lequel elle est en train d'écrire : HENRICVS/ ALTER ; derrière, un buste de Henri IV sur un socle.

Médaille en argent.

Tranche lisse Ø 50mm ; 83,02 g

Très beau. 80 / 100 €

Cette médaille est signée ANDRIEU F. sur le cou et DE PUYMAURIN DIREXIT à l'exergue du droit et ANDRIEU FECIT au revers commémore la naissance d'Henri V, comte de Chambord et duc de Bordeaux.

Henri d'Artois, est né le 29 septembre 1820 au palais des Tuileries à Paris, et mort le 24 août.

1883 au château de Frobsdorf à Lanzenkirchen en Autriche. Petit-fils du roi Charles X, il est prétendant à la Couronne de France de 1844 à sa mort.

Le nom d'Henri d'Artois, qui est celui qui figure sur son acte de naissance, n'était pas son nom d'usage et n'a été utilisé ni par lui, ni par les Français. Sous la Restauration, il portait le titre de duc de Bordeaux, que lui donna Louis XVIII en hommage à la première ville qui se rallia aux Bourbons en 1814. De 1830 à sa mort, il prit le titre de courtoisie de « comte de Chambord », du nom du château qui lui avait été offert par une souscription nationale. Ses partisans le considèrent comme le roi « Henri V ».

Il est le dernier descendant légitime en ligne masculine de Louis XV et de Marie Leszczyńska. Sa mort sans enfants en 1883 marque l'extinction de la branche Artois de la maison capétienne de Bourbon et le début d'une querelle (toujours d'actualité) entre les maisons de Bourbon d'Espagne et d'Orléans pour savoir laquelle a le plus de légitimité à la Couronne de France.

6. Lot très important et volumineux de monnaies, médailles, jetons des XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles contenus dans les classeurs et en vrac : beaucoup de spécimens en argent, bronze, laiton, cuivre et divers métaux.

6 000 / 6 200 €



Nouvelle adresse **26 bis, allée Saint François.** **Saint Martin des Champs – Morlaix**

La Maison de ventes Dupont & associés a choisi de se rapprocher du port, de la Manufacture des tabacs, avec en perspective, la mer. Situé aux portes de la ville, elle occupera une position stratégique offrant un espace d'accueil et d'exposition plus lumineux et chaleureux, un stationnement privé, un accès facile et optimal pour les dépôts et les enlèvements, proche des grands axes et de la nouvelle gare. Passé le temps de la découverte de ce nouveau lieu à partir de la mi-October, nous vous y accueillerons avec la volonté de renforcer notre accueil, notre expertise et notre accompagnement. Nous nous attacherons à veiller avec notre équipe à l'attention et la rigueur du service dont vous avez su témoigner votre attachement.

Comment accéder à l'Hôtel des ventes

Venir à Morlaix ! et en profiter pour découvrir le Finistère ...

En voiture

Depuis Paris : 5 h

Depuis Rennes : 2 h (par N12)

Depuis Brest : 44 min (par N12)

Depuis Quimper : 1 h 10 (par N164-D785)

Depuis Lorient : 1 h 50 (D764)

Depuis Carhaix : 50 min (D54)

En train

TGV Paris - Morlaix (Direct) 3 h

TGV- TER Rennes - Morlaix (Direct) 1 h 40

TGV - TER Brest - Morlaix (Direct) 35 min

Par avion

Paris - Brest (Air France) 1 h 10 L' aéroport de Brest Guipava

Par bateau

Angleterre / Irlande - Roscoff : traversées avec la Brittany Ferries - Roscoff - Morlaix : 20 min. en voiture Site : www.brittany-ferries.fr



SVV DUPONT & ASSOCIES

*Nos bureaux sont ouverts le LUNDI uniquement les jours de vente
et du MARDI au VENDREDI de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.*

Sandrine Dupont

Poursuit ses études de Droit à la Faculté d'Aix-en-Provence par l'Ecole du Louvre. Diplômée commissaire-priseur en 1997, elle organise à Paris des ventes volontaires de mobilier et objets d'art, collabore aux ventes de bijoux et organise les premières ventes dédiées aux arts de la table à l'Hôtel Drouot. Elle intègre l'étude bretonne en 2001. Instigatrice des ventes "Rendez-vous, rue de Paris", elle a naturellement orienté son expertise vers ses domaines de prédilection : Bijoux, Orfèvrerie, Objets de vitrine, Textile. Elle devient associée en 2010.

François Dupont

Poursuit ses études de Droit à Paris par l'Ecole du Louvre. Diplômé commissaire-priseur en 1997, il organise des ventes volontaires et judiciaires à Paris, tout en collaborant aux ventes de bijoux, bandes dessinées, livres anciens. Il quitte l'Hôtel Drouot pour Morlaix, où il devient associé en 2001. Instigateur des ventes de Marine, il développe les ventes de Vin, Livres, Objets d'art, Véhicules de collection, Mobilier et Tableaux. Correspondant du Tribunal de Commerce de Brest, il organise les ventes judiciaires.

Sensibles aux parcours personnels dont témoignent les objets accumulés au fil de vies très diverses, flamboyantes ou plus secrètes, nous abordons toujours l'inventaire avec le plus grand respect. Notre métier est alors de servir au mieux les familles, défendant jusqu'au dernier coup de marteau le transfert de propriété de chaque objet appelé à intégrer une nouvelle demeure.

Chacune des spécialités de l'Hôtel des Ventes de Morlaix bénéficie :

- de l'expérience des commissaires-priseurs
- d'une méthode affinée au fil des années
- de l'avis d'experts sûrs
- de supports de communication ciblés
- de l'intérêt de journalistes spécialisés
- d'un portefeuille national et international de collectionneurs passionnés.

CONDITIONS DE VENTE

La vente sera faite expressément au comptant et les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication :

24 % TTC de frais et taxes.

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente y compris pour les acheteurs souhaitant exporter un lot ou si une licence d'exportation est requise.

L'adjudicataire peut payer :

En carte bleue sur place.

En espèces en euros pour les particuliers résidant sur le territoire français jusqu'à un montant égal ou inférieur à 1000 € frais et taxes compris et pour les résidents étrangers jusqu'à un montant égal ou inférieur à 15.000 € frais et taxes compris.

En chèque sur présentation d'une pièce d'identité et deux pièces d'identité pour les adjudications supérieures à 500 €. La Maison de ventes Dupont & associés garde la possibilité de reporter l'enlèvement des achats à l'encaissement effectif du montant du bordereau dans l'hypothèse de client non référencé ou sans preuve d'identité suffisante.

Par virement sur le compte :

SVV DUPONT ET ASSOCIES

Domiciliation BNPPARB MORLAIX (00276)

RIB : FR76 3000 4002 7600 0100 4236 429

BIC : BNPAFRPPXXX

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après accord préalable de DUPONT et Associés. Pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir avant la vente une lettre accreditative de leur banque pour un montant avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à la Société de Vente.

La Maison de ventes Dupont & associés est adhérent au registre central de prévention des impayés des Commissaires-Priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du SYMEV 15 rue Freycinet 75016 Paris.

Important : Pour les lots dont le vendeur est non résident, l'adjudicataire paiera une TVA de 5,5 % en sus de l'adjudication (lots signalés par *) ou 20 % en sus des frais légaux (Le montant de cette TVA sera remboursé sur présentation de la preuve d'exportation hors CEE, dans un délai maximum d'un mois)

Garanties :

Conformément à la loi, les indications portées sur le catalogue et le site internet de la Maison de ventes Dupont & associés engagent la responsabilité du commissaire-priseur, sous réserve des modifications éventuelles annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Le rapport de condition concernant l'état du lot, relatif à un accident ou une restauration, est donné à titre indicatif et n'exclut aucunement l'appréciation par examen personnel de l'acheteur ou de son représentant. L'exposition préalable permet de prendre connaissance personnellement de l'état des biens et de ce fait, aucune réclamation ne sera possible par rapport aux restaurations d'usage et petits accidents.

Enchères :

Les enchères suivent l'ordre des numéros du catalogue cependant la Maison de ventes Dupont & associés reste libre de modifier cet ordre et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. Dans l'hypothèse d'une double enchère reconnue dans la salle, le lot sera remis en vente immédiatement, entre la salle et le live, la salle l'emportera. Sur ordre d'achat, la première offre l'emportera.

Enregistrement préalable :

Il est conseillé aux enchérisseurs présents dans la salle lors de la vente de s'enregistrer préalablement auprès de nos services dans un but de confidentialité et de fluidité de la vente. Une plaquette vous sera remise lors de l'enregistrement qui vous permettra de porter vos enchères. Vous remettrez la plaquette au service des encaissements à la fin de vos achats, en échange de votre bordereau d'adjudication.

Il est demandé aux enchérisseurs désirant exporter les lots acquis de se faire enregistrer avant la vente.

Le live :

Où que vous soyez (chez vous, en déplacement, dans le train...) assistez à nos ventes via votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur !

Retranscrites sur écrans, nos enchères sont accessibles via nos sites internet partenaires

www.drouotlive.com et www.interencheres-live.com, qui drainent des clientèles différentes

GLOSSAIRE

Adjudgé

Terme prononcé par le commissaire-priseur et accompagné d'un coup de marteau pour signifier qu'un objet mis en vente devient la propriété de celui qui a porté la plus forte enchère. Seul le mot « adjudgé » formalise l'adjudication et transfère la propriété du lot au meilleur enchérisseur.

Bordereau d'adjudication

Le bordereau d'adjudication est la liste des objets remportés par un acheteur. Elle précise le prix d'adjudication et les frais pour chacun des lots. Elle tient lieu de preuve d'achat.

Catalogue

Ouvrage imprimé contenant la description, le numéro d'ordre de la vacation et parfois la photo de chacun des meubles et objets constituant la vente. Le catalogue doit décrire les objets en vente de telle façon que l'acheteur ne puisse concevoir aucun doute sur l'identité et les qualités réelles de ces objets, il engage ainsi la responsabilité de leurs auteurs (SVV et experts).

Confidentialité

Les SVV sont tenues au secret professionnel en ce qui concerne l'identité des vendeurs et des acheteurs, ainsi que plus généralement toutes les informations qui ne sont pas directement liées aux objets mis en vente.

Droit de préemption

La loi du 21 décembre 1921, accordée à l'État, par l'intermédiaire de ses musées nationaux, le droit de substituer au dernier enchérisseur pour acquérir un objet en vente publique. Intervenant une fois l'adjudication prononcée, le droit de préemption est exercé sur proposition du ministère de la Culture, pour le compte des musées nationaux.

Estimation

Évaluation du prix d'une œuvre faite par une personne agréée dans une société de vente ou étude, il peut s'agir d'un commissaire-priseur, d'un clerc ou d'un expert.

L'estimation est une valeur variable établie à un instant considéré. Elle résulte d'une moyenne des valeurs pendant une période donnée. Elle ne se situe jamais dans l'absolu, mais toujours par rapport à un marché.

Dans le cadre d'une vente, l'estimation est une fourchette de prix comprise entre l'estimation basse et l'estimation haute. L'estimation basse est supérieure ou égale à la réserve fixée par le vendeur.

Expert

Personne travaillant pour le compte d'une société de vente et assistant le commissaire-priseur dans l'identification et l'estimation des biens. Ces experts sont des spécialistes reconnus dans leur domaine qui effectuent les recherches nécessaires à la juste qualification de l'objet. L'expert est soumis à une prescription décanale pour l'identification des biens. Le Conseil des ventes publie la liste des experts agréés, bien que les sociétés de ventes puissent travailler avec des experts non agréés.

Expertise

Analyse d'un objet afin d'en déterminer l'époque, la nature, l'origine, l'usage et l'auteur ainsi que les transformations, altérations et réparations.

Ordre d'achat

Un acheteur ne pouvant se rendre à une vente peut mandater le commissaire-Preneur pour porter les enchères en son nom. Cet ordre d'achat est effectué gracieusement et peut prendre trois formes :

L'ordre fixe : le mandant autorise le tiers à monter les enchères jusqu'à un plafond.

L'ordre par téléphone : le mandant est appelé pendant la vente pour porter ses enchères à distance dans le respect des conditions de vente établies par la maison de vente.

L'ordre par Internet : le mandant suit en temps réel l'évolution des enchères sur Internet et peut ainsi porter directement ses enchères, après avoir préalablement procédé à son inscription sur le site partenaire de la maison de vente.

Prix de réserve

Minimum fixé par le vendeur en dessous duquel le commissaire-priseur ne peut adjudger le bien. Il est inférieur ou égal à l'estimation basse et reste confidentiel.

Rachat

Lorsqu'un objet n'atteint pas la réserve ou n'a pas trouvé preneur, l'objet est retiré et retourne à son propriétaire, on parle alors d'un rachat.

Un lot qui n'est pas adjudgé pendant la vacation peut faire l'objet d'une proposition d'achat dans les 2 semaines suivant la vente. L'offre est alors transmise au propriétaire qui est libre de l'accepter ou de la refuser.

Réquision de vente

Mandat par lequel le vendeur autorise le commissaire-priseur à procéder à la vente de ses biens. Cette requête comporte la description des lots, leur état, leur estimation et le prix de réserve. La signature préalable de ce document est obligatoire pour la mise aux enchères d'un lot et place l'objet sous la responsabilité de la maison de vente (jusqu'à l'adjudication), sans en transférer la propriété.

Or

L'or pur (à l'extraction de la roche) 24 kit soit 1000/1000e d'or. Trop malléable pour la bijouterie, il est durcit par association de divers métaux (cuivre, argent ...) le titre est ainsi baissé 750 millièmes (18 kt), 585 millièmes (14 kt), 375 millièmes (9 kt)

Les poinçons en orfèvrerie du XVIII^e siècle

Le poinçon de charge : il est représenté par une lettre ou un symbole correspondant à la ville d'où dépendait le Maître Orfèvre, et était apposé par les jurés gardes sur une pièce ébauchée.

Le poinçon de décharge : Plus petit, il peut être représenté par une tête humaine, une silhouette d'animal... Le poinçon était appliqué une fois la pièce terminée et l'impôt payé.

Le poinçon de Jurande ou de Lettre date : Il atteste le titre. Jusqu'en 1784, il est représenté par une lettre date se succédant dans l'ordre alphabétique. Cette lettre change chaque année et permet ainsi de déterminer la période au cours de laquelle la pièce fût fabriquée.

Le poinçon de maître : Il est composé des initiales du nom de l'orfèvre et d'un symbole. Ce dernier peut-être en rapport avec son nom ou un objet particulièrement apprécié par l'orfèvre. Pour les orfèvres parisiens, l'ensemble est surmonté d'une fleur de lys couronnée, symbole de l'autorité royale.